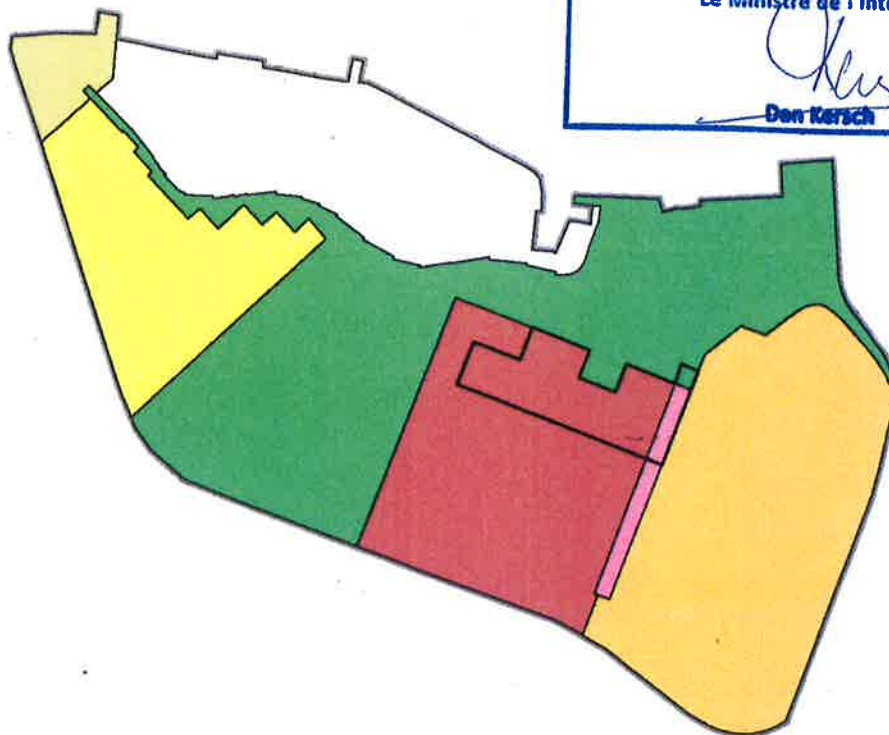


APPROBATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Référence: 17240/59c
 Le présent document appartient à ma décision
 d'approbation du: 21.04.2015
 Le Ministre de l'Intérieur
Don Kersch
 Don Kersch



MAITRE D'OUVRAGE

AGORA S.A R.L. ET CIE, SECS

3, AVENUE DU ROCK' N ROLL
 TELEPHONE +352 26 53 44-40

L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
 TELECOPIE: +352 26 53 44-44

DATE / SIGNATURE

MAITRE D'ŒUVRE

DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES

15b, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE
 TELEPHONE +352 263 858-1
 FLANDRISCHE STRASSE 4
 TELEPHONE +49 (0) 221 925 888-0

L-1331 LUXEMBOURG
 TELECOPIE +352 26 440 436
 D-50674 KÖLN
 TELECOPIE +49 (0) 221 925 888-50

DATE / SIGNATURE

27.03.15

PHASE DE PLANIFICATION

PROJET POUR VOTE CONSEILS COMMUNAUX

OBJET

**PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER
 PARTIE GRAPHIQUE**

VERSION COORDONNEE

		DATE	ECHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESSINE PAR	MK	13.08.2014	1 : 500	1234	G-1-500	a
CONTROLE PAR						
RESPONSABLE					FORMAT DIN-A0	

CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.

Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.

Pour les endroits sans mesures concernant les reculs, respectivement les profondeurs, seules les distances mesurées font foi.

Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.

Toutes les contenances des lots sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral.

LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES DE BASE

Levé topographique: _LP_362T100_E_MNT_110905

© Origine: Luxplan, 2005

PCN 2007: Commune de Sanem – Séction: C de BELVAUX, N° 248217

© Origine: Administration du Cadastre et de la Topographie, 2009

version approuvée

Modifications				
d				
c				
b				
a	24.02.2015	BO	Modifications sur base de l'avis de la cellule d'évaluation du 09/01/2015 Référence 17239/39C Modification du coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU - du lot 1a Suppression de l'indication de chevauchement dans l'appellation de la « zone affectée au centre de recherche Gabriel Lippmann » Suppression de l'indication et des valeurs reprises sous le titre « lots » dans la case « bilan des surfaces »	
INDICE	DATE	NOM		OBJET

PROJET PAP 0204 SQUARE MILE - 1ERE MODIFICATION			
APPROBATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR			
MAITRE D'OUVRAGE AGORA S.A R.L. ET CIE, SECS 3, AVENUE DU ROCK 'N' ROLL TELEPHONE +352 26 53 44-40 L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE TELECOPIE +352 26 53 44-44			
MAITRE D'OUVRE DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES 19, BD, GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE TELEPHONE +352 263 888-1 FLANDRISCH-STRASSE 4 TELEPHONE +49 (0) 221 925 888-0 L-1331 LUXEMBOURG TELECOPIE +352 26 440 436 D'AVOCH-KOLN TELECOPIE +49 (0) 221 925 888-50			
PHASE DE PLANIFICATION PROJET POUR VOTE CONSEILS COMMUNAUX			
OBJET PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER PARTIE GRAPHIQUE			
VERSION COORDONNEE			
DESSIN PAR CONTRÔLE PAR RESPONSABLE	DATE MK 15.08.2014	ECHELLE 1: 500	N° PROJET 1234 N° PLAN G-1-500 INDICE a

LEGENDE - TYPE DU PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER selon le règlement grand-ducal concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune (loi du 19 juillet 2004, modifiée le 19 juillet 2005)		Représentation schématique du degré d'utilisation du sol: Zone: SOM 23-24 II Coefficient d'occupation du sol - COS 0,9 3,0 Type et disposition des constructions OC 1 tp Hauteur minimale et maximale à l'acrotère Nombres d'étages pleins Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU Forme des toitures	
Zones définies au PAG: HAB-1 Zones d'habitation 1 HAB-2 Zones d'habitation 2 ZMC Zones mixtes à caractère central ZMU Zones mixtes à caractère urbain ZNR Zones mixtes à caractère rural ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics ZAE Zones d'activités économiques SOM Zone Mixte Square Mile GL Zone affectée au Centre de Recherche Gabriel Lippmann		Nombre d'étages pleins: II limite supérieure I-II limite inférieure et supérieure obligatoire Hauteur des constructions: hc-x hauteur à la corniche de x m ha-x hauteur à l'acrotère de x m hf-x hauteur au faîte de x m Types et dispositions des constructions: oc constructions en ordre contigu onc constructions en ordre non contigu mi maisons isolées mj maisons jumelées mb maisons en bande Implantation des immeubles: - - - - - alignement obligatoire constructions principales - - - - - alignement obligatoire constructions principales pour le rez-de-chaussée - - - - - alignement obligatoire constructions principales pour les étages - - - - - limites maxima de surfaces constructibles des constructions principales - - - - - alignement obligatoire dépendances souterraines - - - - - limites maxima de surfaces constructibles des dépendances souterraines - - - - - limites maxima de surfaces constructibles des dépendances souterraines à partir du second étage souterrain	
Délimitations des lots/parcelles: + + + + + délimitation des différentes zones lots privés constructibles Degré de mixité des fonctions: mn x% pourcentage minimal de logements par immeuble mx y% pourcentage maximal de logements par immeuble x% y% pourcentage obligatoire de logements par immeuble Espaces verts: espace vert public espace vert privé aires de jeux plantations existantes plantations projetées arbres à conserver Voies de circulation: rues zones de rencontre couloir bus (à titre indicatif) couloir réservé aux transports en commun roulant sur rails (à titre indicatif) chemins piétonniers pistes cyclables zones de rencontre avec servitude "droit de passage" pour le public aires de stationnement / emplacements publics		terrains cédés à la commune axes de la voie (à titre indicatif) accès dépendance souterraine passage pour piétons et cyclistes arrêt de bus (à titre indicatif) Forme des toitures: orientation du faîte toiture plate toiture à versants, degré d'inclinaison toiture mansardée élément bâti ou naturel à sauvegarder respect de conditions d'intégration déterminées limite communale (à titre indicatif) point de référence pour la mesure de la hauteur des constructions cotes de niveau projetées Les éléments en gras s'appliquent aux lots du présent plan. Les éléments soulignés sont des éléments de légende complémentaires.	